

## Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau

### Relevé de décisions de la séance du 13 septembre 2022

#### (Saint-Martin de Crau)

Sous la présidence de Mme Fabienne Ellul, sous-préfète d'Arles, étaient réunis à la salle Aqui Sian Ben à Saint-Martin de Crau :

Ludovic Azibi (DREAL PACA), Pascal Blanquet (DREAL PACA), Marie Coudriller (DDTM13), Philippe Aujas (DDTM13), Vincent Bertus (CEN PACA), Marc Maury (CEN PACA), Thibaut Favier (CEN PACA), Catherine Godefroid (CEN PACA), Hubert Dupiczak (CEN PACA), Axel Wolff (CEN PACA), Jean-Christophe Bartolucci (CEN PACA), Lisbeth Zechner (CEN PACA), Guillaume Paulus (CEN PACA), Jean-Pierre Martinez (CEN PACA), Etienne Colliot (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), Fanny Sauguet (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), Perrine Turiez (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), Anne-Claire Oriol (Commune de Saint-Martin-de-Crau), Guillaume Thomsen (Commune de Saint-Martin-de-Crau), Catherine Balguérie-Raulet (Mairie d'Arles), Pierre Raviol (Mairie d'Arles), Bruno Meynier (Mairie d'Arles), Marylène Bonfillon (Mairie de Salon-de-Provence), Espoir Bouvier (Région Sud), Martine Amselem (Département des Bouches-du-Rhône), Céline Tramontin (Symcrau), Pauline Della Rossa (Symcrau), Cynthia Llas (Symcrau-Natura 2000), Michel Pirastru (PNR Alpilles), Patrick Fabre (Maison de la Transhumance), Jean-Louis Plazy (ASA Centre-Crau), Luc Bourgeois (Fédération départementale ovine), Isabelle Quoniam (GPMM), Thierry Rey (GPMM), Thierry Dutoit (IMBE-CNRS), Jean-Louis Martin (CEFE-CNRS), Christophe Glorian (Minarm), Christophe Campanelli (SAFER), Pierre-Marie Bouquet (Domaine du Merle), André Arzac (GIC de la Crau), Benjamin Salvarelli (LPO PACA)

**Personnes excusées :** Marion Peguin (Conservatoire du Littoral), Laurent Garde (CERPAM), Michel Meuret (INRA), Valérie Raimondino (Région SUD), Marie-Rose Lexcellent (Maire de Saint-Martin de Crau), Gilles Cheylan.

La séance débute à 9h45. Mme Fabienne Ellul, Sous-Préfète d'Arles, accueille l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion est modifié afin de prendre en compte des impératifs horaires :

- 1 Approbation du compte-rendu du dernier comité consultatif ;
- 2 Point d'information sur le projet d'extension de la réserve naturelle ;
- 3 Bilan d'activités 2021 de la Réserve et rapport financier ;
- 4 Actions prévues pour 2022-2023 ;
- 5 Demandes soumises à l'avis du Comité consultatif ;
- 6 Avis du comité consultatif sur les demandes ou projets soumis à autorisation préfectorale préalable ;
- 7 Questions diverses.

## **1 - Compte-rendu du comité consultatif du 7 juillet 2021**

Le compte-rendu du dernier comité consultatif en date du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par le comité consultatif sous réserve d'indiquer dans la liste des présents que le Conservatoire du Littoral est excusé.

## **2 - Point d'information sur le projet d'extension de la réserve naturelle**

La DREAL PACA présente l'état d'avancement et le calendrier du projet d'extension de la réserve naturelle (voir présentation jointe).

À la suite de la présentation des échanges s'engagent :

M. Thierry Rey (GPMM) demande si le GPMM sera consulté, la DREAL répond que les collectivités, établissements publics, propriétaires concernés par le projet d'extension seront notamment consultés : le GPMM sera concerné par les consultations. M. Thierry Rey signale que dans les terrains concernés par le projet d'extension au sud du Ventillon (Fos), il existe un projet affiché dans les orientations d'aménagement, un projet de terminal combiné ferroviaire (20 ha), en complément des voies existantes.

M. Espoir Bouvier (Service biodiversité du Conseil Régional) salue le travail réalisé pour ce projet d'extension qui, dans le cadre de la démarche de la stratégie nationale des aires protégées, a pour objectif d'atteindre 10 % de surface en protection forte. Cette extension va dans le bon sens, mais la réserve restera fortement fragmentée. Il rappelle que La Crau est un « hotspot » de biodiversité au sein de la région, et qu'il est important d'avoir cette démarche au vu des pressions anthropiques sur ce territoire. Mme la Sous-préfète souligne que même si cela apparaît comme morcelé, c'est un progrès par rapport au périmètre actuel de la réserve, qu'une marche a été franchie, avec une plus-value certaine. Elle conclut que l'extension du périmètre protégé doit prendre en compte le développement du port et de la base d'Istres, qu'il faut donc rechercher un compromis, une extension soutenable et appropriée.

M. Luc Bourgeois (FDO 13) demande dans quelle mesure le périmètre pourra évoluer à l'issue de l'enquête publique. Mme la Sous-Préfète répond que le projet d'extension a fait l'objet d'une concertation approfondie, et qu'il représente un compromis tenant compte des positions des différents partenaires ; il ne devrait y avoir que des évolutions à la marge à l'issue de l'enquête publique. M. Bourgeois souligne que la profession regrette que l'extension concerne essentiellement des terrains privés (75 %), que les éleveurs ovins consentent à un effort important pour cette extension, et regrette que certains espaces publics ne soient pas intégrés, et que ceux où il y a des velléités de développement ne soient pas pris en compte. Mme la Sous-Préfète précise que le périmètre actuel de la réserve naturelle concerne en grande majorité des terrains publics, et que l'intégration de terrains privés représente un rééquilibrage. Pour les parcelles à risque d'urbanisation, l'État veillera à l'évolution des PLU, ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas dans la réserve qu'elles seront artificialisées.

M. Marc Maury (co-directeur de la RNN) entend les doléances, mais estime qu'il faut voir le verre « à moitié plein », avec un projet d'extension de près de 50 % de la réserve. Il se félicite qu'on soit arrivé tous ensemble à ce résultat. Même si certains espaces soumis à pression ne sont pas intégrés dans le périmètre d'extension de la Réserve, il sera nécessaire d'y être attentif, d'autres outils de protection existent et pourront être mobilisés, le cas échéant.

### **3 - Bilan d'activités 2021 de la Réserve et rapport financier / 4 - Actions prévues pour 2022-2023**

Mme Catherine Godefroid (CEN PACA), Axel Wolff (CEN PACA), Lisbeth Zechner (CEN PACA) et Fanny Sauguet (CA13) présentent un compte-rendu d'activité 2021, ainsi que les éléments du budget 2021 et 2022. Le support de cette présentation est joint en annexe.

Concernant les difficultés liées au projet de réhabilitation de l'observatoire de Peau de Meau (préconisation du SDIS d'une citerne de 30 m<sup>3</sup>), Mme la Sous-Préfète indique qu'elle est prête à monter rapidement une réunion spécifique sur le sujet.

### **5 - Avis du comité consultatif sur les demandes ou projets soumis à autorisation préfectorale préalable**

#### **5.a : Projet SPSE – investigations complémentaires suite à la fuite de la canalisation en 2009 (travaux modifiant l'état de la réserve).**

En introduction, la DREAL précise que l'ensemble des documents produits par le pétitionnaire a été envoyé aux membres du comité consultatif. Elle indique que le dossier déposé par la SPSE vaut demande d'autorisation spéciale de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une RNN (articles L.332-9 du code de l'environnement).

Sur la base d'un diaporama détaillé, le bureau d'études XSEM et SPSE présente le projet. La réalisation d'investigations complémentaires s'intègre dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 02 juillet 2019, qui prescrit à SPSE les mesures à mettre en œuvre suite à la fuite de son pipeline 40 pouces sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, dans le but de réduire le résidu de pétrole brut piégé au droit de la fuite. Les investigations complémentaires consistent en :

- La réalisation de sondages (carottages) avec prélèvement de sols et analyses ;
- La réalisation de piézairs (dans les carottages réalisés) ;
- La réalisation de mesures hydrauliques dans certains ouvrages (piézomètres) déjà existants ;
- Le prélèvement de la phase pure.

Le porteur de projet répond aux questions du comité :

M. Thierry Dutoit (IMBE-CNRS -Président du CS de la réserve) demande si les forages concernent les quadrats de suivi de la réhabilitation de la végétation, SPSE précise que ces quadrats ont bien été pris en compte et ne seront pas impactés. M. Dutoit demande pourquoi la zone de stockage des carottages n'est pas positionnée sur l'ancien site de retraitement des eaux. XSEM répond que ce site sera utilisé s'il n'y a pas de mistral. En cas de mistral, il est important de stocker les carottages au NW de la zone d'intervention, pour limiter le risque de confusion sur l'origine des gaz émis en cas de mistral (gaz des véhicules). M. Dutoit insiste sur le fait que les travaux vont impacter une zone ayant fait l'objet d'une réhabilitation des milieux naturels et des sols, une première mondiale, zone encore fragile. SPSE répond que l'impact des carottages (diamètre de 18 cm) devrait être minime, et que la circulation des véhicules a été réduite autant que possible.

M. Axel Wolff (CEN PACA) demande que l'interdiction de circulation sur sols détremés soit intégrée au mode opératoire proposé. SPSE répond que ce point a bien été pris en compte. M. Wolff rappelle que les inventaires naturalistes présentés sont anciens (2012), et que, depuis, de nombreuses espèces sont revenues sur le site. Même si cela a bien été pris en compte, il faut considérer que l'impact en termes de dérangement concernera l'ensemble de la faune protégée caractéristique de la réserve, au-delà des quelques espèces présentes en 2012. Il rappelle également que lors du choix du protocole de décaissement après l'accident, le CEN PACA avait mis en garde contre le risque de laisser d'importantes quantités de polluant sous le poudingue, et qu'une fois le site remis en état une éventuelle reprise de la dépollution aurait des impacts majeurs sur la réserve naturelle, scénario qui semble se dessiner aujourd'hui.

Mme Céline Tramontin (présidente du Symcrau) remercie les services de l'État pour leur intervention sur le sujet, d'avoir fait un vrai suivi de ce dossier, mais elle ne voit pas dans la chronologie des événements, une fois la donnée réalisée, un temps de restitution et un programme de mesures suite aux pollutions qui vont être trouvées. XSPSE précise que les mesures sont mises en place dans le cadre d'un arrêté préfectoral, et sont donc encadrées par les services de l'État, et par le comité de suivi de la pollution. Les scénarios seront présentés à ces instances et au comité consultatif de la réserve. L'objectif sera de savoir trouver les technologies les moins intrusives, avec le moins d'impact.

M. Etienne Colliot (Chambre d'Agriculture, co-directeur de la réserve) rappelle qu'une fois l'autorisation obtenue, il sera essentiel d'informer le propriétaire et l'éleveur locataire du site.

M. Maury (CEN PACA co-directeur de la réserve), et M. Bouvier (Région Sud), suggère que des techniques de plaques en aluminium permettant de protéger le sol lors du passage des engins pourrait être une prescription ajoutée à l'avis, pour éviter l'emprise au sol et les risques associés. Un système appelé « ALUROAD » a été testé par RTE dans une réserve régionale.

La DREAL remercie le comité pour ces éclairages, dont il sera fait part au CSRPN, et précise que l'aboutissement de l'instruction ne pourra être envisagé qu'en décembre au plus tôt au vu du calendrier des consultations prévues.

#### **5.b : Projet CEN PACA – Réouverture du Coussoul de Calissane dans le cadre du Projet LIFE 'SOS Criquet de Crau (travaux modifiant l'état de la réserve).**

En introduction, la DREAL précise que l'ensemble des documents produits par le pétitionnaire a été envoyé aux membres du comité consultatif. Elle indique que le dossier déposé par le CEN PACA vaut demande d'autorisation spéciale de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une RNN (articles L.332-9 du code de l'environnement).

Mme Lisbeth Zechner (cheffe de projet du Projet LIFE au CEN PACA) présente le projet qui vise à restaurer des surfaces pastorales sur une place de pâturage à fort enjeu pour le Criquet de Crau. Portant sur 39 ha de milieu embroussaillé, il consiste à permettre une augmentation de la pression pastorale par la mise en place d'un parc (clôture fixe) couplée à un débroussaillage mécanique partiel, et à la remise en culture transitoire de parcelles anciennement cultivées.

À la suite de la présentation des échanges s'engagent :

M. Axel Wolff (CEN PACA) précise que la mesure inscrite au projet LIFE est en accord total avec le plan de gestion de la RN (Action C24.1 : Réduire localement les perturbations hydrologiques et gérer ponctuellement l'embroussaillage). Il précise également que la remise en culture transitoire a déjà été testée avec succès de 2011 à 2015 sur le Coussoul de la Carougnade après avis favorable du comité consultatif.

M. Thierry Dutoit, en tant que président du Conseil scientifique de la réserve, rapporte que tous les avis des membres du Conseil Scientifique sont positifs, avec certaines recommandations (notamment sur les mélanges de semis à utiliser, et à la façon de remettre le pâturage). Il précise que l'opération est délicate, car le fonctionnement du site est modifié par les infiltrations causées par les prairies irriguées qui ont été créées au nord du site.

Mme Lisbeth Zechner (CEN PACA) précise que la clôture fixe est impérative à cause du risque sanglier, des clôtures électriques présentent un risque important d'être endommagées par les animaux. Elle précise que le contrôle des perturbations hydrologiques apparaît complexe, car probablement lié à la fois au canal et aux cultures irriguées au nord.

M. Philippe Aujas (DDTM13) demande quel est le coût clôture fixe par rapport à l'électrique, et confirme que la problématique sanglier est bien identifiée sur le site puisqu'une demande de battue administrative a été déposée par le CEN PACA la veille. Lisbeth Zechner répond que deux devis ont été reçus, l'un autour de 60 000 €, l'autre autour de 40 000 €.

M. Jean-Louis Plazy (ASA Centre-Crau) demande que, conformément à la réglementation, la clôture ne soit pas implantée à moins de 4 m des canaux, afin de permettre le passage des véhicules d'entretien. Lisbeth Zechner répond que ces distances seront respectées, et qu'il y a également des barrières d'accès prévues.

La DREAL demande si la clôture définitive. M. Wolff (CEN PACA) précise qu'il y aura possibilité de la retirer si on constate une efficacité à la fin du projet. En raison de la difficulté de maîtrise du facteur hydrologique, le dispositif est vu comme adaptatif, en fonction des résultats à la fin du projet LIFE (2025).

M. Luc Bourgeois (FDO) demande si l'humidité est liée au canal. Axel Wolff (CEN PACA) répond que sur les photos aériennes anciennes, on voit que c'était du coussoul au départ, mais que c'est un point bas déjà identifié avec une végétation de pelouse humide en 1983. Il est difficile d'évaluer les effets respectifs du canal et du point bas, ce qui est compliqué par les cultures implantées en infraction au nord en 2003. Il n'est pas impossible que l'eau ruisselle sous le sol depuis assez loin au nord. Le canal est géré par une compagnie, pas par une ASA.

La DREAL conclut qu'il conviendra de tenir compte des recommandations du Conseil Scientifique et de retenir une distance de 4 m du canal et informe que le CSRPN pourrait formuler recommandations supplémentaires lors de sa consultation.

### **5.c : Projet d'évolution du type de clôture fixe en bordure de N568**

Mme Fanny Sauguet (Chambre d'Agriculture 13) décrit le projet, déjà présenté en 2021 au comité consultatif.

Elle précise que la demande de modification de clôture en « ursus » est liée aux difficultés d'entretien des fils électriques et aux risques engendrés pour la circulation routière. Elle précise que

suite aux demandes de compléments des services de l'État, une demande de clôture type « ursus » n'a jamais été soumise au Comité consultatif : le projet avait directement été proposé comme clôture 4 fils.

La DREAL prend acte que la demande relève bien de travaux d'entretien prévus à l'article 16.1 du décret de création de la réserve, et demande quels peuvent être les impacts à prévoir. Mme Fanny Sauguet répond qu'il n'y aura pas d'impacts particuliers, les travaux seront prévus en dehors de la période de sensibilité écologique. M. Axel Wolff précise qu'il y a déjà un chemin en bordure de clôture, qui pourra être utilisé pour l'entretien. Il précise également qu'il n'y a pas d'impact à anticiper sur la faune protégée en termes de corridors écologiques, dans la mesure où seul le sanglier a une taille suffisante pour être gêné par de l'ursus. La DREAL PACA demande si des sangliers pourraient se trouver bloqués sur la route. M. Axel Wolff répond que les sangliers sont plutôt localisés au sud de la clôture. Fanny Sauguet précise que la DIRMED avait été associée aux premières démarches, et n'avait pas soulevé d'inquiétude quant au risque pour la circulation routière.

La DREAL porte à la connaissance du comité l'avis très favorable du Conservatoire du Littoral, propriétaire du site.

M. Luc Bourgeois demande si c'est l'éleveur ou le Conservatoire du Littoral (propriétaire) qui financera la clôture. M. Axel Wolff répond que le CDL avait financé la clôture initiale, mais n'est plus en mesure de prendre en charge les travaux de clôture sur l'ensemble de ses propriétés. Il rappelle que l'éleveur avait initialement fait une demande de mise en place d'un géotextile sous la clôture électrique, qui avait fait l'objet d'un avis favorable du Comité consultatif. Les recherches entreprises par le CEN et la Chambre d'agriculture avaient néanmoins conclu qu'il n'existait pas de solution satisfaisante et durable dans ce domaine, et le projet n'avait donc pas été mis en œuvre.

En l'absence de nouvelles remarques, la DREAL propose au comité consultatif d'émettre un avis favorable à la demande présentée, sous réserve de répondre aux différents questionnements soulevés lors des échanges. Cette proposition est validée à l'unanimité.

#### **6 - Questions diverses :**

En l'absence de questions diverses, Monsieur Pascal BLANQUET, DREAL PACA, remercie l'ensemble des participants et clôture le comité consultatif à 12 h, en proposant une nouvelle réunion du comité début 2023.

La Sous-Prefète de  
l'arrondissement d'Arles

Fabienne ELLUL